



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Liberté
Égalité
Fraternité

Faire suivre son courrier en cas de déménagement (Service en ligne)

La Poste

Prestation payante de réexpédition définitive (ou temporaire) de courrier proposée par La Poste

Accéder au
service en ligne [↗](https://www.laposte.fr/demenagement-absence)
(<https://www.laposte.fr/demenagement-absence>)

Vérfifié le 23 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Français expatrié : vivre à l'étranger ailleurs qu'en Europe (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32885>)